

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à vingt heures trente, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER, Mme Marie-Laurence CLAUDEL, M. Rodolphe DRUART

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme DI PERNO

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
24/09/2025

DATE D'AFFICHAGE :
24/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice **29**
Présents **25**
Votants **27**

OBJET : CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SIS 30 RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil Municipal ;

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII ;

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII ;

Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 30/09/2025 – Délibération A5 N° 25-041
3.2 Aliénations

Vu l'acte d'acquisition en date du 3 octobre 2018 ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 juin 2025, fixant la valeur vénale du bien à 300000 € HT assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente ;

Considérant que les communes de plus de 2000 habitants notamment sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente avant toute cession ;

Considérant que le bien, situé 30 rue Charles de Gaulle (parcelles cadastrées section F248 et F871, superficie totale 627 m²), ne présente plus d'utilité pour la commune,

Considérant l'offre d'achat reçue d'un montant de 350 000 € TTC, supérieure à l'évaluation des Domaines,

Considérant que la commune d'Épône souhaite mettre en vente ;

Considérant que les frais, taxes, droits et honoraires liés à la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces verts consultée le jeudi 18 septembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces Verts,

Après en avoir délibéré, à la Majorité (22 voix Pour, 1 Contre, 4 Abstentions),

1 Contre : (Mme Isabelle ROMAIN du Groupe « Épône au Cœur »),

4 Abstentions : (M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, du Groupe « Épône au Cœur »),

1. DECIDE la cession du bien à un particulier pour un montant total de 350 000 € TTC (trois cent cinquante mille euros toutes taxes comprises) ;

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout actes notariés à intervenir ;

3. PRECISE que le produit de la vente sera inscrit en section d'investissement au budget communal.



2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 30/09/2025 – Délibération A5 N° 25-041
3.2 Aliénations

4. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **17 OCT. 2025**

Et publié/affiché le **17 OCT. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Béatrice DI PERNO

Secrétaire de séance

